



FLASH INFOS

JUILLET 2019



MOMENTUM

CONVENTION COLLECTIVE

La réunion technique avec la Direction générale du travail (DGT) concernant la convention collective nationale de la restauration ferroviaire s'est tenue le mardi 16 juillet dernier.

La délégation CFDT - Vincent Thual pour Momentum et Colette Polide pour Newrest - a rappelé ce qui nous rattache au ferroviaire. Sans surprise, la DGT a confirmé le report de la décision de rattachement dans quelques mois, voire en 2020. Ce report était connu par tous dès la fin juin.

C'EST LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS QUI TRANCHERA

Des rencontres avec les organisations syndicales vont s'organiser. Quelques précisions s'imposent concernant le champ d'application de la convention collective du ferroviaire à laquelle nous souhaitons être rattachés :

- ✔ **pour construire** cette nouvelle convention du ferroviaire, la CFDT Cheminots a signé le champ d'application le 23 avril 2015 ;
- ✔ **sans cette convention**, pas de possibilité d'intégration de la restauration ferroviaire ;
- ✔ **à cette date, évidemment**, nous n'étions pas concernés par un changement précis de convention

Votre équipe CFDT Momentum

Carole Girait, Hélène Meri, Alain Kamenscak, Caroline Matilla, Karine Valade, Jérôme Aufaure, Christelle Boëdec, Deborah Montecemy, Marie Bachelery et Vincent Thual.



collective puisque tout le monde sait que c'est par la loi du 8 août 2016 que les critères détaillés nous concernant ont été fixés (décret 2016-1540 du 15 novembre 2016).

LA CFDT S'EST IMMÉDIATEMENT POSITIONNÉE SUR LE RATTACHEMENT À LA CONVENTION DU FERROVIAIRE

Nous avons été les premiers à le faire, avec SUD, en 2016. L'article 1 de ce champ d'application prévoit que : « *les parties signataires conviennent de demander au ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social l'extension du présent article* ». C'est ce qu'a fait officiellement la CFDT concernant la restauration ferroviaire le 15 juin 2018 puisque justement nous sommes signataires. Et c'est parce qu'on est dans la négociation que l'on pourra continuer à influencer et imposer des positions. Nous souhaitons donner une information complète sur ce point. Pour la CFDT, il est préférable de travailler dans un sens commun et d'avoir dans notre viseur l'objectif d'atteindre le ferroviaire et surtout de transmettre de vraies informations. ●



FGTE CHEMINOTS
**RESTAURATION
FERROVIAIRE**



cfdtrestaurerferroviaire.com



contact@cfdtrestaurerferroviaire.com



[cfdt resto ferro l'appli'](#)

SOUS-EFFECTIFS

Nous avons alerté immédiatement la direction dès les premiers sous-effectifs.

Malgré une anticipation plus en amont que les années précédentes, il manque encore un ajustement pour couvrir la fréquentation importante et surtout les augmentations. Nous sommes dubitatifs quant à la fiabilité des chiffres envoyés par Eurostar. Les écarts sont anormalement élevés et nous attendons des explications de la direction. Néanmoins, nous avons demandé et attendons des titularisations en CDI pour la rentrée. ●

COMPTES 2018 MSL



La direction nous a présenté en réunion CE les comptes de l'entreprise pour 2018.

L'année a été particulièrement bonne, même si mouvementée. MSL, avec un chiffre d'affaires pour les trois bases de plus de 64 millions d'euros, réalise un bénéfice après impôts de 1,8 million d'euros. Les bénéficiaires sont la famille Cremonini. L'année 2019 débute de la même manière et au vu de l'investissement sans faille des collègues, la CFDT demande qu'un bonus soit versé comme ce fut le cas à cette période l'an dernier. ●



RETROUVEZ PLUS D'INFOS SUR cfdtpno.com, LE SITE DÉDIÉ AUX SALARIÉ-E-S DE MOMENTUM

INTÉRESSEMENT

Un nouveau système d'intéressement supplémentaire va être testé pour les trois mois allant d'août à octobre.

- Il conserve les 3,5 % reversés à compter du dépassement de l'objectif. Soit 3,5 € bruts reversés pour chaque dépassement de 100 € à partager entre les personnels présents sur les bars.

Un deuxième bonus voit le jour et viendra s'ajouter aux dispositions qui précèdent. Si les agents-bar du train doublent l'objectif, ils se partageront en plus des 3,5 % du dépassement une prime brute de 50 €.

LE DOUBLEMENT DE L'OBJECTIF, ATTEINT 55 FOIS ENTRE DÉCEMBRE 2018 ET MAI 2019

Cet intéressement vient s'ajouter à l'intéressement classique lié à un accord d'entreprise issue d'une disposition de notre convention collective. Cet intéressement prévoit que là aussi 3,5 % des recettes du bar soient reversés équitablement entre tous les agents qui participent au service à bord. Plus le chiffre d'affaires au bar est élevé, plus l'intéressement grimpe. ●

PROCÉDURE BAR



Vous le savez, les premiers contrôles ont été réalisés à bord dans le but pour l'entreprise de s'assurer du respect des procédures de ventes.

A la suite de certains désaccords, la CFDT a demandé, après consultation du service juridique, le respect de la procédure décrite avec présentation de la personne en charge du contrôle. Dans le cas contraire, le contrôle peut être sujet à des remises en cause. Nous demandons, en effet, que chaque salarié puisse justifier de faits éventuels sur l'instant, pour le cas échéant, montrer sa bonne foi si aucune infraction n'est finalement avérée. ●